

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE DANVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée régulière des membres du Conseil de la ville de Danville tenue le 5 novembre 2012 à 19h00 à la salle du Conseil sise au 150 de la rue Water, à Danville, à laquelle assistent les Conseillers:

Siège numéro 1:	Francine L. Girard
Siège numéro 2:	Jean-Guy Dionne
Siège numéro 3:	Germain Ducharme
Siège numéro 4:	Michel Plourde
Siège numéro 5:	Bernard Laroche
Siège numéro 6:	Lisette Fréchette

Formant quorum sous la présidence du Maire Jacques Hémond, l'assemblée est reconnue valablement constituée et débute par la récitation de la prière.

Sauf mention expresse à l'effet contraire, le président d'assemblée s'abstient de voter.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard, que l'ordre du jour soumis soit accepté tel quel.

ADOPTÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, que les procès-verbaux des assemblées tenues les 2 et 22 octobre 2012, soient acceptés tels que soumis, après correction de la section « *Période des contribuables* » du 2 octobre 2012 à l'intervention de Claude Allison que soit ajouté le nom de « l'employé « Michel Côté », et qu'il soit fait dispense de leur lecture en raison du fait que chacun des membres du Conseil en a reçu copie préalablement à la tenue de la présente assemblée.

ADOPTÉ

RAPPORT DE DISPONIBILITÉ

Il est proposé par la Conseillère Lisette Fréchette, appuyée par le Conseiller Germain Ducharme :

- 1.- D'accuser réception du rapport de disponibilité et d'en accepter les chiffres y indiquer lesquels tiennent compte des factures à payer soumises pour approbation à la présente assemblée; et
- 2.- D'accepter les virements ou écritures mentionnés ci-dessous constituant des ajustements au budget en cours en conséquence d'une augmentation des revenus ou dépenses, d'une diminution des revenus ou des dépenses ou d'une appropriation de surplus ou réserve, savoir:

Intercepteur huile – garage municipal

Ajustement de budget

03.130.00.610 – Immo. Travaux publics +4 965.00

01.158.00.002 – Appropriation de réserve +4 965.00

Écritures de G.L.

05.910.07.000 - Réserve de l'ancien Shipton (dt) 4 965.37

01.158.00.002 - Appropriation de réserve (ct) 4 965.37

Programme amélioration réseau routier

Ajustement de budget

01.382.90.071 – Subvention provinciale – asphalte +70 000.00

03.130.00.610 – Immobilisations travaux publics +70 000.00

Plan d'action des parcs municipaux

Ajustement de budget selon factures à payer

02.140.00.110 - Rémunération -7 000.00

02.140.00.201 – Contributions employeur -840.00

02.140.00.320 – Frais de poste -2 125.00

02.140.00.340 – Publicité -1 856.00

02.140.00.610 – Fournitures -6 182.00

02.140.00.990 – Autres dépenses n.c.a. -1 700.00

03.170.00.610 – Immobilisations loisirs +19 703.00

Resurfacement montée chemin Pinacle

Ajustement d budget

01.158.00.002 – Appropriation de réserve +26 934.00

03.130.00.610 – Immobilisations – Voirie +26 934.00

Écriture de grand-livre

01.158.00.002 – Appropriation de réserve (ct) 26 934.54

05.910.07.000 – Réserve Shipton/Magnola (dt) 26 934.54

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné, Michel Lecours, directeur général et secrétaire-trésorier pour la Ville de Danville certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits budgétaires nécessaires au budget pour le paiement des comptes soumis à la présente assemblée lesquels sont énumérés ci-après.

**Michel Lecours, Directeur général et
secrétaire-trésorier**

COMPTES PAYABLES

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Michel Plourde, que soient acceptées les dépenses énumérées ci-dessous par activité et qu'il soit procédé à leur paiement et ou annulation, savoir:

- Rémunérations et contrib. de l` employeur	107 062.25
- Administration	7 042.25
- Sécurité publique	5 643.00
- Transport routier	107 127.72
- Hygiène du milieu	94 981.08
- Aménagement et urbanisme	11 151.55
- Loisirs et culture	11 912.76
- Financement	6 082.50
- Immobilisations/Investissements	98 871.92
Total :	449 875.03

Excluant de cette approbation la facture soumise par la firme « Bourassa, Maillé » au montant de \$5,018.66.

ADOPTÉ

PÉRIODE DU PUBLIC

- **Rolland Laliberté** – Représentations concernant divers sujets – pompes à la rivière, déneigement et réseau d'eaux usées sur le chemin Craig;
- **Camil Côté** – Questionnement concernant la nature des déficiences notées motivant la fermeture du pont sur le chemin Craig et durée des travaux.
- **2442 – 2012 – Pont du chemin Craig;**

Considérant l'importance que revêt le pont du chemin Craig pour communiquer avec une très grande portion du territoire de la Municipalité particulièrement depuis la fermeture, il y a quelques années, du pont enjambant la rivière Nicolet sur le chemin Nicolet-Falls tant pour les résidents que pour les services d'urgence (ambulance, Sûreté du Québec, incendie et Travaux publics pour le déneigement);

Considérant le peu de détails fournis concernant la nécessité de la fermeture, la nature des déficiences, la durée de cette fermeture et l'absence de calendrier pour la réalisation de travaux visant une remise en utilisation de cette infrastructure;

Considérant que les élus municipaux sont les premiers interpellés lorsqu'il se produit un événement susceptible de perturber le quotidien de la population;

Considérant qu'il y a un manque flagrant d'information en provenance du Ministère des Transports envers les élus dans le dossier de fermeture du pont du chemin Craig;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Michel Plourde que demande soit faite auprès du Ministère des Transports de produire aux élus de la Municipalité un « état de situation » indiquant la nature des travaux, la durée des travaux et prioritairement la date de début des travaux requis pour une remise en utilisation de ce pont;

Que copie de la présente résolution soit adressée à madame Karine Vallières membres de l'Assemblée Nationale du Québec pour le comté de Richmond.

ADOPTÉ

- **Ariosto Pezzi** – Représentations concernant la difficulté de traverser la route 116 pour se rendre au restaurant/dépanneur nouvellement ouvert au public;
- **Gilles Lacroix** – Fête des oiseaux migrateurs – remerciements aux membres du Conseil pour leur présence à l'occasion de l'édition 2012 de la « Fête des oiseaux migrateurs » et ce malgré la température peu clémente (pluie).

RECOMMANDATIONS A LA C.P.T.A.Q.

- **2443 – 2012 – Pierre-Luc Choquette** – Demande d'aliénation par Roch Choquette;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation d'urbanisme de la Municipalité;

Considérant qu'il ne saurait en résulter aucun impact négatif sur l'activité agricole du secteur ;

Considérant que cette demande, tout au plus, ne saurait que favoriser une mise en valeur du potentiel arboricole du terrain visé et du secteur concerné;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la Municipalité recommande à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles de faire droit à la demande.

ADOPTÉ

RAPPORT SUR LES PERMIS DE CONSTRUCTION

- Une liste des permis émis pour le mois d'octobre, est remise à chacun des membres du Conseil indiquant une valeur totale de \$106,900.00 pour ce mois et un cumulatif d'année d'une valeur totale de \$7 580 852.00.

CORRESPONDANCE / RESOLUTION

- **2444 – 2012 - MRC/CLD des Sources** – Transmission d'un projet admissible pour la Ville d'Asbestos « Projet camp des métiers » pour fins d'appui par une seconde municipalité;

Considérant que la Ville d'Asbestos a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du programme du « Pacte rural – volet supra-local » et qu'elle demande à la Ville de Danville d'accorder son appui à cette demande;

Considérant que le projet vise à promouvoir auprès des jeunes « des métiers en pénurie de main-d'œuvre dans la région », au moyen de la tenue de 4 camps de 4 jours pour 10 jeunes chacun;

Considérant que ce type d'activité vise également à inciter les jeunes à demeurer dans notre région;

Considérant que la Ville de Danville ne peut être qu'en accord avec un tel projet;

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme que la Ville de Danville indique son appui à la demande soumise par la Ville d'Asbestos dans le cadre du « Programme du pacte rural – volet supra-local ».

ADOPTÉ

- **2445 – 2012 - Michelle Newton** – Demande pouvoir louer le local utilisé anciennement par Concertation Danville pour disposer des cours d'anglais – Proposition de loyer mensuel de \$50.00;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par la Conseillère Lisette Fréchette que la Municipalité :

1° Accepte de louer le local utilisé antérieurement par « Concertation

Danville » à raison d'une somme mensuelle de \$80.00, payable au début de chaque mois, sans service de concierge et sans garantie quant aux horaires de disponibilité pour assurer la quiétude en raison de la tenue d'assemblées du conseil d'administration du « Symposium des Arts » au local adjacent; et

2° Que soit établi un protocole quant à l'accès au local en raison de l'obligation de passer dans le local du Symposium pour se rendre à celui qui serait accordé; et

3° Que la Municipalité puisse mettre fin à la location et ce en tout temps sur préavis écrit de 1 mois.

ADOPTÉ

- **2446 – 2012 - Jeux du Québec Estrie** – Demande de participation financière aux jeux hiver/été 2013 (2012 = \$300.00) – Participants de la municipalité – 1/17 soccer; 1/17 patinage artistique et 15/17 pour le judo;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que la Municipalité accepte de participer financièrement à la tenue de cette activité à raison d'une contribution au montant de \$300.00.

ADOPTÉ

- **2447 – 2012 - Chambre de commerce Danville-Shipton** – Invitation à renouveler l'adhésion 2012/2013 pour la somme de \$85.00;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Michel Plourde que la Municipalité renouvelle son adhésion pour l'exercice 2012-2013 et autorise l'émission d'un chèque du montant requis.

ADOPTÉ

- **2448 – 2012 - Fleurons du Québec** – Invitation au « Dévoilement officiel 2012 » le 15/11/2012;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par la Conseillère Lisette Fréchette que le Maire, monsieur Jacques Hémond soit autorisé de représenter la Municipalité à l'occasion de la remise des prix de cet événement et à en recouvrer les frais de déplacement, hébergement et restauration, s'il y a lieu.

ADOPTÉ

- **2449 – 2012 - MRC/CLD des Sources** – Projet de résolution visant à entamer le processus de dissolution de la « Régie des matières résiduelles »;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont conclu, en date du 20 décembre 2006, une entente prévoyant la constitution d'une Régie intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales et des Régions a approuvé, par décret, la création de la Régie inter-municipale de gestion des matières résiduelles des Sources;

CONSIDÉRANT QU'un avis de la délivrance du décret de constitution de la Régie inter-municipale d'élimination des matières résiduelles des Sources a été publié à la Gazette officielle du Québec en date du 6 février 2007;

CONSIDÉRANT QUE les parties n'ont plus l'intention de procéder à la création, à court terme, d'un lieu d'enfouissement technique pour la gestion des matières résiduelles de leur territoire respectif, notamment pour des considérations financières;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre fin à cette entente et d'autoriser les représentants de la Municipalité à signer les documents requis à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Bernard Laroche que :

Le Conseil de la Municipalité de Danville autorise le Maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente soumise intitulée « *Entente modifiant l'entente ayant constitué la régie inter-municipale d'élimination des matières résiduelles des Sources* » selon le projet soumis et joint à l'extrait de la présente et versé aux archives de la Municipalité.

ADOPTÉ

- **2450 – 2012 - GFI/Acceo** – Proposition pour changement de progiciel/logiciel (section grand-livre, factures à payer, budget,) - \$28,528.75 plus taxes – Confirmation d'acceptation – À inclure au budget 2013 en immobilisations d'administration;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Germain Ducharme que la Municipalité accepte l'offre soumise portant la date du 13 octobre 2012 pour la somme de \$32,800.93 taxes incluses;

Que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé de signer pour et au nom de la Municipalité les documents requis pour la mise en œuvre de cette offre de service en 2013.

ADOPTÉ

- **2451 – 2012 - Benoit Leroux** – Lettre de représentations concernant la « pression » et le « débit » de sa conduite d'approvisionnement en eau au

33 de la rue Stanley – Demande de remédier à la situation;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche que la Municipalité, en raison de la présentation d'une demande écrite, procède à une estimation sommaire des coûts pouvant découler de la réalisation des travaux demandés et de l'impact de ces coûts sur les bénéficiaires.

ADOPTÉ

- **2452 – 2012 - Société d'habitation du Québec** – Transmission du budget révisé pour 2012 au montant de \$46,849.00 en lieu et place de \$42,667.00 pour une contribution municipale de \$5 205.00 en lieu et place de \$4 741.00;

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la Municipalité accuse réception de la modification faite au budget 2012 de l'Office municipal d'Habitation établissant ce dernier à la somme de \$52 054.00 pour une contribution municipale de \$5 205.00 00 en lieu et place des \$4 741.00 prévus à l'origine.

ADOPTÉ

- **2453 – 2012 - Album des finissants (L'Escale)** – Demande de commandite pour l'édition 2012-2013 (2011-2012 = \$100.00);

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par la Conseillère Lisette Fréchette que la Municipalité accepte de participer financièrement à la réalisation de cet album à raison d'une contribution au montant de \$100.00.

ADOPTÉ

- **2454 – 2012 - Chambre de commerce Danville-Shipton** – Demande de contribution financière au montant de \$500.00 pour publiciser l'événement « Vitrine des marchands – Également offre de contribuer à la vitrine « en offrant un cadeau à déposer dans la vitrine »;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que la Municipalité accepte de participer financièrement à la réalisation de l'activité « Vitrine des marchands » à raison d'un montant de \$500.00 payable à la Chambre de Commerce Danville-Shipton.

ADOPTÉ

- **Minçavie** – Lettre informant de leur intérêt de vendre une partie des propriétés possédées sur le territoire de Danville représentant sommairement la partie « blanche » entre l'étang Burbank et les rues Wilfrid Lebeau, Prince-Albert et le Boulevard Roy;

AVIS DE MOTION est donné par le Conseiller Michel Plourde à l'effet qu'à la prochaine assemblée ou à une assemblée subséquente il proposera ou fera proposer pour adoption un projet de règlement autorisant un emprunt pour permettre l'achat et la mise en valeur de terrains qu'achèterait la Municipalité pour fins de revente à des fins résidentielles.

- **2455 – 2012 – Minçavie** – Prolongation de l'option d'achat;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Jean-Guy Dionne que le Maire Jacques Hémond soit mandaté de représenter la Municipalité auprès de « Minçavie » pour obtenir une prolongation du délai mentionné pour procéder à l'acquisition des terrains identifiés le temps requis pour compléter les procédures nécessaires à la réalisation d'un règlement d'emprunt et d'études plus approfondies concernant le bien fondé pour la Municipalité de procéder à une telle acquisition.

ADOPTÉ

- **2456 – 2012 - Les Actualités** – cahier souvenir spécial pour Yvon Vallières, offre de publicité (1/8 = \$165.00 et +);

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Bernard Laroche que la Municipalité participe financièrement à la réalisation de ce cahier spécial souvenir à raison d'une contribution au montant de \$165.00 pour un encart de 1/8 de page.

ADOPTÉ

- **2457 – 2012 - Services EXP** – Rapport de situation concernant la question des réducteurs de pression pour les rues de la Source & Giguère et propositions de solutions;

Considérant l'état actuel du réseau d'aqueduc et particulièrement des problèmes de pression vécus dans la section basse de la Municipalité;

Considérant l'offre de service faite par les « Services EXP Inc. » en date du 18 septembre 2012 et particulièrement en regard de la « mise à jour 2012 du modèle d'aqueduc »;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que la Municipalité accepte l'offre de services soumise par la firme « Services EXP Inc. » pour la « Mise à jour 2012 du modèle d'aqueduc et ce en début de l'année 2013 pour la somme de \$5,750.00 taxes en sus.

ADOPTÉ

- **2458 – 2012 - Chevaliers de Colomb** – Demande de contribution financière pour le montage des paniers de Noël – distribution le 16 décembre 2012 – (2011 = \$200.00);

Il est proposé par la Conseillère Lisette Fréchette, appuyée par la Conseillère Francine L. Girard que la Municipalité accepte de participer financièrement à la réalisation de cette activité et contribue à raison d'une somme de \$200.00.

ADOPTÉ

- **2459 – 2012 - Trio étudiant Desjardins** – Demande de contribution pour l'année 2013 – \$800.00 pour 2012 ayant donné 12 emplois aux étudiants de « Danville » pour un total de subvention de \$4,790.00 en addition aux étudiants embauchés par la Ville pour les activités de l'O.T.J. & piscine;

Considérant que la Municipalité embauche elle-même un certain nombre d'étudiants (+ ou – 12) pour les activités de loisirs ou pour le département des travaux publics et ce sans subvention;

Considérant que le but du programme est de permettre à des employeurs grâce à ces subventions d'embaucher des étudiants;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme que la Municipalité, pour la saison 2013, tout comme pour celle de 2012, adhère financièrement à cette activité à raison d'une contribution de \$100.00 par étudiant de la Municipalité qui sera embauché jusqu'à concurrence d'une contribution maximale au programme de \$800.00;

Que les sommes ainsi engagées soient payables sur production d'un rapport d'activité à la fin de la saison estivale 2013.

ADOPTÉ

AFFAIRES EN SUSPENS

- **2460 – 2012 – Non paiement de taxes** – Autorisation pour exécution de jugement;

CONSIDÉRANT QU'UN jugement a été rendu en date du 24 avril 2012 dans le dossier de la propriété située à Danville, portant le numéro de lot 4 077 818 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond, condamnant le propriétaire à payer les taxes municipales échues, les intérêts et les dépens;

CONSIDÉRANT QUE les sommes dues à la municipalité en vertu de ce jugement, qui est exécutoire pendant une période de dix (10) ans, n'ont toujours pas été payées;

CONSIDÉRANT QUE les taxes municipales de cette propriété pour l'année 2012 sont également impayées;

CONSIDÉRANT QUE le jugement peut être exécuté sur les biens meubles ou immeubles du débiteur;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est une créancière prioritaire au sens du *Code civil du Québec* en ce qui a trait au paiement des taxes foncières;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de faire exécuter le jugement par l'émission d'un bref de saisie immobilière suivi de la vente aux enchères de la propriété portant le numéro de lot 4 077 818 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond, par l'intermédiaire du shérif du district judiciaire de St-François;

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard :

QUE le conseil de la Ville de Danville mandate la firme d'avocats Therrien Couture Avocats s.e.n.c.r.l. afin d'entreprendre les procédures nécessaires à l'émission d'un bref de saisie immobilière suivi de la vente aux enchères de la propriété située à Danville, portant le numéro de lot 4 077 818 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond.

ADOPTÉ

- **2460A – 2012 – Non paiement de taxes** – Autorisation pour exécution de jugement;

CONSIDÉRANT QU'UN jugement a été rendu en date du 24 avril 2012 dans le dossier de la propriété située au 8, rue Pierre, à Danville, condamnant le propriétaire à payer les taxes municipales échues, les intérêts et les dépens;

CONSIDÉRANT QUE les sommes dues à la municipalité en vertu de ce jugement, qui est exécutoire pendant une période de dix (10) ans, n'ont toujours pas été payées;

CONSIDÉRANT QUE les taxes municipales de cette propriété pour l'année 2012 sont également impayées;

CONSIDÉRANT QUE le jugement peut être exécuté sur les biens meubles ou immeubles du débiteur;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est une créancière prioritaire au sens du *Code civil du Québec* en ce qui a trait au paiement des taxes foncières;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de faire exécuter le jugement par l'émission d'un bref de saisie immobilière suivi de la vente aux enchères de la propriété située au 8, rue Pierre, à Danville, par l'intermédiaire du shérif du district judiciaire de St-François;

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard;

QUE le conseil de la Ville de Danville mandate la firme d'avocats Therrien

Couture Avocats s.e.n.c.r.l. afin d'entreprendre les procédures nécessaires à l'émission d'un bref de saisie immobilière suivi de la vente aux enchères de la propriété située au 8, rue Pierre à Danville.

ADOPTÉ.

- **2461 – 2012 – Règlement de zonage 393** – Modification pour la zone RE-58 – Projet 116-2012 – 1^{ère} version;

Il est proposé par la Conseillère Lisette Fréchette, appuyée par le Conseiller Michel Plourde que soit adoptée la 1^{ère} version du projet de règlement **116-2012** intitulé « **Amendement au règlement de zonage 393 – Zone RE-58** » tel que lu à haute voix à la présente assemblée et qu'il soit procédé à la parution de l'avis public nécessaire à la tenue de l'assemblée de consultation requise par la Loi.

ADOPTÉ

- **2462 – 2012 – Règlement de zonage 393** – Modification pour la zone C-42 – Projet 117-2012 – 1^{ère} version;

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche que soit adoptée la 1^{ère} version du projet de règlement **117-2012** intitulé « **Amendement au règlement de zonage 393 – Zone C-42** » tel que lu à haute voix à la présente assemblée et qu'il soit procédé à la parution de l'avis public nécessaire à la tenue de l'assemblée de consultation requise par la Loi.

ADOPTÉ

- **2463 – 2012 - Code d'éthique et de déontologie employés municipaux** – Adoption du règlement;

Il est proposé par la Conseillère Lisette Fréchette, appuyée par le Conseiller Jean-Guy Dionne que le règlement numéro **115-2012** intitulé « **Règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux** » soit et est adopté et versé au livre des règlements de la Municipalité.

ADOPTÉ

- **2464 -2012 – Code d'éthique et de déontologie employés municipaux** – Application – Délégation au directeur général;

Considérant que le conseil municipal de Danville a adopté le Règlement numéro 115-2012 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Danville;

Considérant qu'il y a lieu de préciser le rôle du directeur général relativement à l'application de ce Code ;

Considérant que le directeur général est le fonctionnaire principal de la Municipalité ;

Considérant qu'il doit notamment assurer les communications entre le conseil, d'une part, et les autres fonctionnaires et employés de la Municipalité, d'autre part;

Considérant les articles 112 et suivants de la Loi sur les cités et villes du Québec (L.R.Q., c. C-19) ;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard de mandater le directeur général pour :

- Recevoir toute plainte d'un citoyen, d'un membre du Conseil ou d'un employé relativement à la conduite d'un employé de la Municipalité constituant potentiellement une contravention au Code d'éthique et de déontologie des employés ;
- Procéder à une enquête sommaire sur les faits allégués dans la plainte, notamment en examinant tout document pertinent et en rencontrant tout employé pouvant lui fournir un tel document ou tout autre renseignement ;
- Procéder à une semblable enquête sommaire lorsqu'il constate lui-même des faits pouvant potentiellement constituer une contravention au Code d'éthique et de déontologie des employés ;
- Présenter un rapport au conseil municipal afin que ce dernier prenne une décision quant à la suite des événements.

ADOPTÉ

- **2465 – 2012 – Aqueduc route 116**, prolongement en direction sud;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme que la Municipalité :

- 1° Mandate les Services EXP pour procéder à la réalisation des plans et devis nécessaires pour procéder au prolongement du réseau d'aqueduc en direction sud le long du côté ouest de la route 116 jusqu'à un point situé à 150 mètres au sud de l'entrée conduisant à la compagnie « Palco » ou « Geoffroy & Frères »; et
- 2° Pour obtenir les autorisations nécessaires de la part du Ministère du développement durable et des parcs; et
- 3° Autorise le directeur général de signer pour et en son nom les documents requis à la réalisation de la présente résolution;

Que le mandat et les travaux mentionnés à la présente résolution se réalisent au cours de l'année 2013.

ADOPTÉ

- **2466 – 2012 – Club Alléganish** – Demande de partage de chaussée et traverse sur le chemin Demers;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par la Conseillère Lisette Fréchette, que la Municipalité acquiesce à la demande déposée par le Club Alléganish en autorisant un partage de chaussée d'une partie du chemin Demers comprenant 2 traverse à chaque extrémité et pouvant se localiser comme suit :

Tracé compris entre 2 points pouvant être localisés chacun comme suit : Partant du chemin Boisvert en direction ouest une distance de 620 mètres plus ou moins pour le point numéro 1. Partant du chemin Boisvert en direction est une distance de 370 mètres, plus ou moins, pour le point 2 soit une distance total entre les 2 points de 990 mètres;

Que le Club Alléganish nous adresse une preuve de l'existence d'une police d'assurance responsabilité en vigueur;

Que le service des travaux publics soit autorisé de procéder à l'installation de la signalisation requise.

ADOPTÉ

AFFAIRES NOUVELLES

- **2467 – 2013 – Assemblées du Conseil 2013** – Adoption;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Jean-Guy Dionne que les dates des assemblées du Conseil pour l'année 2013 aient lieu aux dates mentionnées au tableau ci-dessous :

Assemblées régulières 2013 – 19h00			
Décembre 2012	Mardi, 4 décembre	Juillet	Mercredi, 3 juillet
Janvier	Lundi, 7 janvier	Août	Mardi, 6 août
Février	Mardi, 5 février	Septembre	Mercredi, 4 septembre
Mars,	Lundi, 4 mars	Octobre	Lundi, 7 octobre
Avril	Mercredi, 3 avril	Novembre	Mardi, 5 novembre
Mai	Lundi, 6 mai	Décembre	Mardi, 3 décembre
Juin	Mardi, 4 juin	Janvier 2014	Mardi, 7 janvier

Qu'il soit procédé à l'avis public requis par la Loi et à son insertion sur le site internet de la Municipalité.

ADOPTÉ

- **2468 – 2012 – Club de Placement** – Offre de service pour la recherche de candidats au poste de directeur à l'urbanisme et développement économique;

Considérant le départ du directeur à l'urbanisme et développement économique et de la nécessité de pourvoir à son remplacement dans les plus brefs délais;

Il est propose par la Conseillère Lisette Fréchette, appuyée par le Conseiller Germain Ducharme que la Municipalité accepte et ratifie l'offre de service soumise par le "Club de Placement » en date du 1^{er} novembre 2012.

ADOPTÉ

- **Déclarations d'intérêts financiers** – Le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que les déclarations d'intérêts financiers requises par la Loi sont déposées à la présente assemblée par les membres du Conseil mentionnés ci-dessous soient :

Jacques Hémond	Maire
Francine L. Girard	Conseillère, siège # 1
Jean-Guy Dionne	Conseiller, siège # 2
Germain Ducharme	Conseiller, siège # 3
Michel Plourde	Conseiller siège # 4
Bernard Laroche	Conseiller siège # 5
Lisette Fréchette	Conseillère siège # 6

Soient tous les membres du Conseil

- **2469 – 2012 – Réorganisation administrative** – Abolition du comité;

Considérant le départ du directeur à l'urbanisme et au développement économique;

Considérant que ce poste fait déjà l'objet d'un appel d'offre d'emploi depuis quelques jours;

Il est propose par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Bernard Laroche que :

- 1° Soit aboli le Comité chargé d'examiner la question d'une éventuelle réorganisation administrative la structure administrative de la Municipalité tel que constitué par la résolution 2441-2012 en date du 22 octobre 2012; et
- 2° L'ensemble des membres du Conseil fasse partie ou soit impliquée dans toute question concernant ou relative à une « réorganisation administrative ».

ADOPTÉ

- **2470 – 2012 – Agrégats & abrasifs** – Sintra;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Bernard Laroche que la Municipalité, en raison de la grande quantité de « pierre » achetée de la compagnie Sintra pour ses abrasifs saison 2012/2013 demande qu'une vérification du prix facturé soit fait et qu'il soit demandé également quel en aurait été le prix pour une livraison au garage municipal.

ADOPTÉ

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par la Conseillère Lisette Fréchette, que la présente assemblée soit ajournée au Lundi, 19 novembre 2012 à compter de 19h00.

ADOPTÉ

Jacques Hémond, Maire

**Michel Lecours, Directeur-général et
secrétaire-trésorier**